

"Les États généraux de La Haye" dans Fédération (Janvier 1948)

Légende: En janvier 1948, Alexandre Marc, responsable du département institutionnel de l'Union européenne des fédéralistes (UEF), précise dans la revue française Fédération les objectifs et l'état de préparation du congrès européen de La Haye de mai 1948.

Source: Fédération. Revue de l'ordre vivant. dir. de publ. Richard, Max. Janvier 1948, n° 36. Paris: Imprimerie de la Seine. "Les Etats généraux de La Haye", auteur:Marc, Alexandre , p. 5-6.

Copyright: (c) Fédération

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_etats_generaux_de_la_haye_dans_federation_janvier_1948-fr-416312f2-77e3-4969-b4d1-70195c48eae2.html

Date de dernière mise à jour: 23/08/2019



Les États Généraux de La Haye

par Alexandre Marc

DEPUIS quelques semaines déjà, une sourde rumeur court de bouche à oreille, ranimant les courages défaillants et insufflant l'espoir au cœur des Européens : Non, tout n'est pas encore perdu ! Si la « troisième force » des politiciens n'est qu'un trompe-l'œil, une véritable troisième forces est en gestation et ne tardera pas à se manifester. L'Europe, enfin, va faire entendre sa voix. Les représentants de toutes les forces vives de notre continent vont être convoqués du 21 au 24 mai 1948 à La Haye. Ils vont affirmer, à la face du monde, la volonté de survie, la volonté de rénovation de l'Europe.

Cette rumeur qui s'enfle et s'amplifie appelle quelques précisions ; en notre nom propre et sans prétendre refléter on ne sait quelle orthodoxie, nous allons nous efforcer de mettre au point quelques idées pratiques relatives à cette entreprise qui, dans notre esprit, port le nom prestigieux d'ETATS GENERAUX D'EUROPE.

Le Comité Européen de Coordination

L'idée de réunir une assemblée qui puisse, sans ridicule, parler au nom de l'Europe, était caressée, depuis de longs mois déjà, par quelques responsables de l'Union Européenne des Fédéralistes.

Cette idée a pris forme après le Congrès de Montreux (août 1947) ; autour d'elle, d'autres projets – similaires, sans doute, mais moins cohérents et surtout moins hardis – se sont cristallisés, favorisant la naissance d'un Comité Européen de Coordination, chargé de préparer la grande opération envisagée.

Au sein de ce Comité Européen, l'Union Européenne des Fédéralistes collabore avec « United Europe », la « Ligue Indépendante de Coopération Européenne » et le « Comité Français pour l'Europe Unie ». D'aucuns se sont étonnés que les fédéralistes, surtout des « fédéralistes intégraux », aient accepté de s'associer avec des groupes ou des hommes qui non seulement ne professent pas notre doctrine, mais même se réclament parfois d'une politique que nous ne pouvons approuver. Cet étonnement légitime mériterait d'être dissipé par une mise au point minutieuse ; contentons-nous, pour le moment, de deux observations :

- Si nous sommes vraiment décidés à « faire l'Europe », il nous faut accepter de coopérer, tout au moins au départ, avec tous ceux qui manifestent la même volonté.
- Cette coopération ne signifie nullement que le mouvement fédéraliste européen renonce à son autonomie, ni qu'il consente, même provisoirement, à mettre en veilleuse la flamme libératrice et révolutionnaire qui l'anime.

Tout au contraire, un nouvel effort est désormais exigé à des militants fédéralistes, effort qu'ils sont sans doute les seuls à pouvoir mener à bien.

Comités européens nationaux

La première tâche, la plus urgente qui nous incombe, est de susciter, dans chacun des pays européens intéressés, un comité national chargé d'alerter l'opinion publique et, surtout, de constituer la délégation « nationale » appelée à participer aux travaux de La Haye.

Pour avoir une chance sérieuse de cette entreprise délicate, il faut que chaque comité national soit comme un « raccourci » de la délégation qu'il doit s'efforcer de former : à savoir, une image fidèle de toutes forces saines de la nation. Il va de soi que c'est aux militants fédéralistes qu'il appartiendra d'animer ces comités et de les entraîner dans la voie d'une mobilisation effective de toutes les énergies européennes. Nous sommes convaincus qu'ils sont capables de le faire, à condition de savoir très clairement où ils veulent en venir.

Quels sont, en effet, nos objectifs ? – C'est d'infléchir le cours des événements, afin d'éviter la catastrophe qui se prépare ; c'est de permettre à l'Europe d'effectuer une prise de conscience révolutionnaire de sa mission ; c'est de déclencher ainsi, par-dessus les frontières des Etats-Nations, l'élan de transformation « intégral » qui, une fois surgi des profondeurs populaires, ne saurait plus être arrêté par aucun obstacle.

C'est à dire l'importance qu'il faut attacher à la bonne composition des comités nationaux : de leur caractère représentatif, de leur équilibre, de leur courage, de leur dynamisme dépendra, non seulement l'avenir de notre entreprise, aussi l'avenir même de l'Europe.

Composition des délégations

Une fois constitué, chaque comité national devra s'efforcer à son tour, de susciter des sous-comités dans différentes « régions », non seulement géographiques, mais si l'on peut dire sociales, de manière à établir solidement l'infrastructure du mouvement projeté.

En contact direct avec les milieux intéressés, ces sous-comités prospecteront les divers organismes dont l'influence s'exerce sur la vie du pays, en essayant de détecter et d'attirer à eux les éléments humains capables d'exprimer valablement une volonté de construction européenne. L'ensemble de ces « éléments », coordonnés par le comité national, constituera la délégation du pays aux Etats Généraux de La Haye.

Comme déjà dit, chaque délégation devra refléter, aussi fidèlement que possible, l'équilibre mouvant des forces et des fonctions sociales ; dans toute la mesure du possible, elle comprendra donc des dirigeants syndicalistes, ouvriers, paysans, patronaux, des délégués des coopératives, des groupes parlementaires fédéralistes, des mouvements de jeunesse, etc., etc. Il faudra qu'y participent également des écrivains et des « techniciens », des universitaires et des ecclésiastiques, des représentants des grandes organisations, nationales ou internationales, et, bien entendu, des délégués de toutes les associations fédéralistes.

Il est évident que l'« idéal » serait que tous les délégués fussent mandatés par les organisations qu'ils sont appelés à représenter. Chaque fois que la chose sera possible, il ne faudra donc pas hésiter à réunir les organisations intéressées, à provoquer un débat général, à procéder à l'élection régulière des délégués, à leur confier éventuellement un mandat déterminé.

Toutefois, en fait – et compte tenu du délai qui nous est imparti – il sera souvent impossible de procéder de la sorte. Pratiquement, c'est alors au comité national, aidé par les différents sous-comités, qu'il appartiendra de procéder à la sélection nécessaire.

Mais, même dans ce cas, il faudra, dans toute la mesure du possible, que le choix ainsi opéré, avec le maximum d'objectivité et de discernement, soit de quelque manière, – officieuse sinon officielle, – ratifié par les intéressés eux-mêmes.

Bref, si l'idéal de l'élection directe des mandataires par leurs mandats n'est pas toujours réalisable, il n'en reste pas moins vrai que les comités nationaux seront moralement tenus de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour se rapprocher le plus possible de cet idéal fédéraliste.

En ce qui concerne la proportion respectives, au sein de la délégation, des différentes catégories professionnelles et sociales, aucune formule n'existe qui permette de réussir un « dosage » idéal. Il importe que les comités nationaux s'inspirent des deux règles suivantes :

- Il ne faut pas que la proportion des éléments constitutifs d'une délégation s'écarte trop de la proportion réelle de l'édifice social lui-même.
- Il ne faut pas que, sous prétexte d'objectivité, les forces dynamiques et révolutionnaires risquent d'être écrasées sous le poids des inerties, des égoïsmes et des lâchetés.

Ces deux règles paraissent contradictoires et l'on doit reconnaître, pour une part, qu'elles le sont : contradiction qui ne pourra être surmontée que par le développement même de notre action.

Adhésion aux principes fondamentaux

Le Comité Européen de Coordination n'ayant pas arrêté les modalités de convocation de la Conférence de La Haye, les considérations qui suivent n'expriment que notre point de vue personnel.

Nous croyons qu'une assemblée aussi nombreuse (plus de mille délégués, probablement) et aussi hétéroclite risque, si l'on n'y prend garde, de glisser sur la pente de l'éloquence, aussi facile qu'inféconde, et de dégénérer ainsi en une nouvelle Tour de Babel.

Pour pallier ce danger, on pourrait demander à tous les délégués de donner, au préalable, leur adhésion de principe à un certain nombre d'idées-forces, sans la reconnaissance desquelles aucune action ne saurait être tentée.

- 1) Les Etats européens sont appelés à consentir au transfert partiel de leurs prétendues « souverainetés » à des organismes fédéraux.
- 2) L'économie européenne sera organisée comme un tout, en fonction des besoins collectifs et dans le respect de la justice sociale et de la libre initiative des personnes et des groupes.
- 3) Les droits politiques, économiques et sociaux de l'Européen seront protégés, non seulement par des déclarations, aussi solennelles soient-elles, mais aussi et surtout par un organisme supranational de contrôle effectif.
- 4) La future Fédération européenne s'opposera à tout impérialisme, d'où qu'il vienne, et loin de favoriser la politique de blocs, s'efforcera de promouvoir les solutions fédéralistes dans la perspective de l'organisation mondiale.
- 5) Les nations fédérées s'engageront à conjuguer leurs efforts pour achever le plus rapidement possible l'émancipation de leurs anciennes colonies et pour obtenir leur libre association économique et politique à la volonté créatrice de l'Europe unie.

Ces affirmations fondamentales ne suffisent certes pas à résoudre les problèmes posés, mais elles doivent tout au moins permettre, en servant de pierre de touche, d'éliminer les indécis et les impuissants et même, être, d'écarter les agents provocateurs.

Vote des principes fondamentaux et formation d'organismes permanents

Une fois les Etats Généraux réunis, il faudra veiller à ce qu'une discipline de fer, librement consentie, règne dans leurs séances et empêche les débats de dévier ou de se transformer en palabres.

A notre avis, il faudra demander à l'Assemblée de se contenter de se prononcer sur les cinq points résumés ci-dessus, le soin de les développer, de les approfondir et de les compléter étant réservé à des organismes permanents appelés à prolonger et à parachever l'action des Etats Généraux.

Les principes fondamentaux votés, les délégués se disperseront, – après quelques manifestations spectaculaires, destinées à frapper l'opinion publique, – mais non pas avant d'avoir élu un Bureau permanent, chargé de faire aboutir les décisions de l'assemblée. Etant donné le rôle important que ce Bureau permanent aura à remplir, son élection devra être soigneusement préparée et réalisée dans des conditions telles que les manœuvres de couloirs, les ambitions personnelles ou les interventions démagogiques, comme il s'en produit toujours, soient irrémédiablement condamnées à l'échec.

Chaque délégation nationale s'engagera à renforcer, une fois de retour dans son pays, l'action de son comité

national respectif, complété et transformé, ainsi que des sous-comités tant régionaux que « fonctionnels » : ainsi, avant même la phase de la « prise du pouvoir », le Bureau permanent, avec ses sections (ou commissions) spécialisées, appuyé sur l'ensemble des comités nationaux et des sous-comités différenciés, constituera la préfiguration, vivante et agissante, de la nouvelle société européenne en formation.

Observons, en passant, que c'est aux « commissions spécialisées » – coordonnées par le Bureau permanent et organiquement reliées aux sections correspondantes des comités nationaux, ainsi qu'aux sous-comités « fonctionnels » – que pourra être confiée la tâche de mettre au point et de mettre en forme les différents vœux, plans et projets qui ne manqueront pas de surgir devant l'Assemblée de La Haye. Qu'il s'agisse d'un « clearing » européen des paiements ou d'une organisation fédérale des transports, d'un « pool » des matières premières ou d'un office européen de l'énergie électrique, d'une nouvelle charte des droits ou même d'un projet de Constitution, toutes les propositions de cette nature n'auront une chance de s'imposer que si elles sont, d'une part, solidement et « techniquement » élaborées, si, d'autre part, elles résultent d'une coopération réelle et constante entre le « sommet » et « la base ». Ce n'est que dans la mesure où ces conditions seront respectées que les décisions prises acquerront un caractère d'autorité incontestable.

Si toutes les opérations préalables sont menées à bien avec l'énergie et compétence, les moyens ne manqueront point, à l'autorité européenne ainsi constituée, pour exercer une pression progressive et, au besoin, violente, sur les gouvernements hostiles ou réticents : ce ne sera pas la première fois dans l'histoire qu'une autorité nouvelle, en apparence désarmée, triomphera du pouvoir établi !

Le devoir des fédéralistes

Les quelques considérations qui précèdent devront être complétées, sans nul doute, au fur et à mesure de l'élargissement de la première brèche, obtenue par notre percée stratégique : encore faut-il que cette percée initiale – qui sera peut-être décisive – soit effectuée.

C'est dire que toutes les forces fédéralistes doivent concentrer leurs efforts conjugués sur le point précis où le front adverse peut être rompu, permettant ainsi une exploitation en profondeur et une guerre de mouvement, dont nul ne saurait prévoir, à l'heure qu'il est, les développements possibles.

L'heure de l'Europe va sonner : nous voulons croire que ce sera, pour la cause que nous représentons, l'heure de la décision et de la victoire.

Alexandre MARC.

Directeur du Département institutionnel de l'Union Européenne des Fédérations.